

PAR COURRIEL

Le 13 avril 2026

DEMANDEUR

N/Réf. : 202602-80

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 26 février 2026, demande qui a été précisée le 13 mars 2026.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

La recherche a permis également de repérer d'autres documents en lien avec votre demande. Toutefois, nous vous informons que ces documents, ainsi que l'estimé budgétaire, relèvent davantage de la compétence la Société québécoise des infrastructures. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après loi sur l'accès, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de ces organismes :

Société québécoise des infrastructures

Maître Simon Bégin
Secrétaire général et directeur des affaires juridiques
525, boulevard René-Lévesque Est.
Québec, Québec G1R 5S9
acces.information@sqi.gouv.qc.ca

Finalement, nous vous informons que nous ne pouvons pas vous transmettre certains documents visés par votre demandé. Notre décision s'appuie sur l'alinéa 2 de l'article 9 de la Loi sur l'accès.

Scénarios relocalisation

Prémisse de départ :

Nombre de personnes pour lequel un espace de travail est requis : 1 558 postes administratifs			
Espaces de travail nécessaires par semaine : • Étalés sur 5 jours soit du lundi au vendredi • Sans tenir compte des espaces de réunions disponibles	Présence 1 jour par semaine	Présence 2 jours par semaine	Présence 3 jours par semaine
Nombres de visites	1 558 visites	3 116 visites	4 674 visites
Espaces de travail individuels requis	312 espaces	624 espaces	936 espaces

Options de relocalisation possibles :

Options	3 jours présentiel	2 jours présentiel	1 jour présentiel	Avantages	Inconvénients
Édifice 1265, boul. Charest 405 bureaux aménagés	Espace insuffisant -493 espaces de travail	Espace insuffisant -193 espaces de travail	Ok	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Espace est aménagé (mobilier et câblage informatique) ✓ Évite la circulation de la haute ville; ✓ À proximité des grands axes routiers ✓ Stationnement gratuit 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Peu d'espaces de stationnements (info à obtenir de la SQI) ✓ Parcours d'autobus peu flexible ✓ Peu de bureaux fermés
Édifice 2335, boul. Laurier 100 bureaux potentiellement aménageables	Espace insuffisant -798 espaces de travail	Espace insuffisant -498 espaces de travail	Espace insuffisant -199 espaces de travail	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Parcours d'autobus plus flexible avec les Métrobus et parcours express 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Non aménagé (coûts et délais importants à prévoir) ✓ Au cœur des travaux du tramway et de l'entrée de la ville ✓ Stationnement payant (nombre à obtenir de la SQI)
Combinaison Charest/Laurier 505 espaces de travail	Espace insuffisant - 393 espaces de travail	Espace insuffisant -93 espaces de travail	Ok	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Offre la possibilité au personnel de choisir le meilleur endroit selon sa localisation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne permet pas de réunir les équipes au même endroit
Édifice Atrium	Ok*	Ok*	Ok*	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas d'impact sur les habitudes de transport 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Impact sur la performance dû aux travaux (bruits, accès restreints, coupure de service). Les coupures dureront de quelques heures à deux semaines. Pendant les coupures, l'édifice ne sera pas accessible et les services qui ne peuvent être faits en télétravail ne pourront pas être rendus. ✓ Peu de temps pour prévoir l'aménagement d'une zone de transition et de densification (dépersonnalisation complète de l'édifice et partage des locaux par les différents secteurs) ✓ Travaux prolongés d'au moins 4 mois (17 mois au lieu des 13 estimés) ✓ Dépenses supplémentaires de 1,6 à 2M\$ de fonds publics pour le maintien de l'occupation de l'édifice pendant les travaux.

*Le nombre d'espaces restent à valider en fonction des zones de l'édifice qui pourront demeurer fonctionnelles. De plus, la SQI a mentionné que si des espaces devaient demeurer fonctionnelles, il n'y aurait pas d'économie à faire, car les travaux (1.6M\$ à 2M\$) seront requis pour maintenir l'ensemble des services.

RECOMMANDATION :

Considérant que :

- la relocalisation complète des effectifs à l'extérieur de l'Atrium permettrait au gouvernement de réduire la durée des travaux d'environ quatre mois, pour un chantier estimé à treize mois;
- cette relocalisation offrirait également une économie potentielle de 1,6 à 2 M\$ sur le coût total des travaux;
- les travaux entraîneront de nombreux désagréments à l'intérieur de l'Atrium, notamment du bruit, des accès restreints et plus d'une centaine d'interruptions liées aux interventions sur les systèmes électriques, de ventilation, d'alimentation en eau et de protection incendie;
- les adresses proposées par la SQI ne permettent pas de relocaliser l'ensemble des effectifs en un seul lieu pour une présence de 2 ou 3 jours par semaine, même en combinant deux adresses;
- la relocalisation à l'extérieur de l'Atrium entraînera des impacts importants pour le personnel qui doivent être minimisés;
- et qu'une décision doit être prise rapidement, puisque le début des travaux est prévu ce printemps;

Il est recommandé d'opter pour une solution hybride, soit une journée en présentiel et quatre jours en télétravail pendant toute la durée des travaux. Le lieu proposé pour les journées en présentiel est le 1265, boulevard Charest. Cette approche présente l'avantage de favoriser l'adhésion à une relocalisation à l'extérieur de l'Atrium, malgré les inconvénients en offrant une plus grande flexibilité aux employés.

Le 5 février 2026

Madame Danièle Cantin
Secrétaire
Secrétariat du Conseil du trésor
875, Grande Allée Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5R8
daniele.cantin@sct.gouv.qc.ca

Madame la Secrétaire,

La Société québécoise des infrastructures (SQI), propriétaire de l'édifice Atrium situé au 5700, 4^e Avenue Ouest à Québec, qui héberge en partie le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, devra réaliser au cours des prochains mois des travaux majeurs de maintien d'actif. Ces travaux s'inscrivent dans le cycle normal d'entretien des immeubles et visent à assurer la pérennité de l'édifice.

Considérant que ces travaux porteront sur certaines composantes structurales, ils entraîneront des répercussions importantes sur l'occupation des lieux, telles que du bruit, de la poussière ou des interruptions ponctuelles de services. Ainsi, des enjeux de sécurité pour le personnel et une indisponibilité complète ou partielle de l'édifice sont à prévoir, selon la SQI, à compter du mois de mai 2026, pour une période estimée de 13 à 18 mois.

Dans ce contexte, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec la SQI à l'évaluation de différents scénarios pour identifier la solution la plus appropriée pour :

- réduire les répercussions sur les occupants et occupantes;
- limiter la durée du chantier;
- contrôler les coûts associés aux travaux;
- assurer la continuité des opérations et de la prestation de services.

Au terme de cette évaluation qui a pris en compte les enjeux et contraintes en matière de technologies de l'information, d'espaces spécialisés, d'organisation du travail, de transport, de localisation et de budget, il s'avère que la meilleure option consiste à relocaliser le personnel exerçant ses fonctions dans l'édifice de l'Atrium (soit près de 1 500 employés) au 1265, boulevard Charest Ouest à Québec.

Toutefois, considérant que ces locaux n'ont pas la capacité d'accueillir l'ensemble du personnel de façon à assurer une prestation de travail en présentiel en respect des balises établies dans la *Politique-cadre en matière de télétravail pour*

le personnel de la fonction publique, je demande que la présente situation soit reconnue comme étant une circonstance particulière justifiant la mise en place d'une modalité différente quant au nombre de jours de télétravail autorisé. En effet, nous estimons que les nouveaux locaux seront en mesure d'accueillir le personnel à raison d'une journée par semaine uniquement.

Bien que les bienfaits liés à la prestation de travail en présentiel seront amenuisés par cette modalité temporaire, je tiens tout de même à maintenir une présence minimale du personnel sur les lieux de travail, et ce, afin de soutenir le sentiment d'appartenance et la collaboration. En ce qui concerne la portion de la prestation de travail qui sera réalisée en télétravail, comme les employés visés travaillent déjà en mode hybride, les mesures de supervision, de suivi et de soutien sont déjà bien implantées depuis plusieurs années. Je n'ai donc aucun doute que la continuité des opérations et de la prestation de services n'en seront nullement affectées. Par ailleurs, le personnel sera avisé que le télétravail demeure volontaire. Nous serons en mesure de fournir un espace adéquat à ceux qui souhaiteront effectuer leur prestation de travail en présentiel et, bien entendu, à ceux dont les tâches ne se prêtent pas au télétravail.

J'invite vos équipes à communiquer avec M^{me} Catherine Bédard, directrice générale des Ressources humaines, à catherine.bédard@mrnf.gouv.qc.ca, advenant que des précisions additionnelles soient requises.

Recevez, madame la Secrétaire, mes salutations distinguées.

La sous-ministre,



Anne Racine

c. c. : M^{me} Valérie Lévesque, sous-ministre associée aux Services à la gestion

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3